



LA GAZETTE DE L'HÔPITAL NUMÉRO 52



Éditeur : LEH Édition

www.leh.fr

La Gazette de l'hôpital

Parution : octobre 2004

Format : 0 x 0 mm

ISSN : 1268-3442

Prix : 12 € TTC

Pour commander :

www.leh.fr ou info@leh.fr ou tél. 05 56 98 85 79.

Présentation

La Gazette de l'hôpital

numéro 52, octobre 2004

Les ARH doivent respecter la loi

De nombreux exemples en provenance de toute la France hexagonale et d'outre-mer révèlent que les agences régionales de l'hospitalisation prennent des libertés avec la loi. Ici, en Languedoc-Roussillon, l'ARH oublie de publier des postes de PH pour mieux démontrer la vacance du poste de pédiatre dans une maternité afin qu'elle ferme ! Là, en Normandie, on s'assoit sur l'ordonnance du 4 septembre 2003 qui organise, sous l'autorité du préfet de département, la permanence des soins non-hospitaliers, au risque de laisser vacants les soins intrahospitaliers pour pallier le manque de déontologie des médecins libéraux ! Où encore dans les pays de la Loire, le directeur de l'ARH qui, voici quelques années, oubliait son devoir de réserve pour gravement mettre en cause le conseil d'une association défendant une maternité de proximité. Partout, les responsables de ces agences s'arrogent le droit de parler de l'intérêt de l'hôpital à la place de leur président et de leur conseil d'administration. Ces derniers sont même parfois intimidés par des propos pleins de sous-entendus. Les directeurs d'ARH doivent savoir qu'ils représentent l'État républicain et qu'à ce titre ils doivent respecter ses lois. Les directeurs d'ARH doivent savoir qu'ils exécutent la politique de l'État républicain et qu'à ce titre ils ne peuvent se substituer aux autorités légales des établissements de santé. Les directeurs d'ARH doivent aussi savoir que toute intimidation de directeur et a fortiori de leurs conseils est vouée à l'échec. Les directeurs d'ARH ne sont pas des proconsuls. La France n'est pas une dictature.

